



FICHE TECHNIQUE

Panneaux acoustiques de type " BAFFLE "

- Construction : Deux panneaux de fibre de verre rigide d'une densité de 96 kg/m³ (6 lb/pi³), 25 mm (1 po) ou de 51 mm (2 po) d'épaisseur chacun. Ils sont laminés dos à dos donnant une épaisseur totale de 51 mm (2 po) ou de 102 mm (4 po).
- Recouvrement : Le tissu des panneaux acoustiques sera standard tel que la série n°1 ou de la série n°2, couleur au choix de l'architecte. Il sera collé sur toutes les surfaces avec un repli à l'arrière de ± 25 mm (± 1 po). Les coins du tissu seront scellés à la chaleur pour éviter l'effilochage.
- Installation : Les panneaux seront fabriqués avec un système d'ancrage perforé pour la suspension, installé à l'usine sur le dessus des écrans en quantité suffisante afin d'assurer un bon support. Par la suite, les panneaux pourront être suspendus à l'aide de chaînettes ou de fils métalliques, fournis et fixés à partir de la structure existante par les installateurs.
- Les panneaux acoustiques sont garantis pour une période de 1 an.

INFLAMMABILITÉ:

ASTM E-84.....Classe 1 ou A
CAN/ULC-S102.....Conforme